



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

15 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 15 septembre 2025 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents monsieur, Nicolas Leclerc, directeur général et madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2025-420

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-421

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-422

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 8 septembre 2025 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-423

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 15 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 3 au 15 septembre 2025 (liste numéro CM 2025-14), comportant les numéros de chèques de 33 264 à 33 488 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 259 519,21 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-424

ÉTABLISSEMENT DES DATES ET HEURES DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Considérant les articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026;

Considérant la mise en place d'un projet pilote pour le début des séances ordinaires du conseil à 17 h pour l'année 2026 afin d'offrir une meilleure conciliation travail et vie personnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane, par la présente résolution, établisse, ainsi qu'il suit, le calendrier fixant le jour et l'heure du début des séances ordinaires pour l'année 2026, soit :

DATE	HEURE
• Lundi 19 janvier	17 h 00
• Lundi 2 février	17 h 00
• Lundi 16 février	17 h 00
• Lundi 2 mars	17 h 00
• Lundi 16 mars	17 h 00
• Mardi 7 avril	17 h 00
• Lundi 20 avril	17 h 00
• Lundi 11 mai	17 h 00
• Lundi 1 ^{er} juin	17 h 00
• Lundi 15 juin	17 h 00
• Lundi 20 juillet	17 h 00
• Lundi 17 août	17 h 00

• Mardi 8 septembre	17 h 00
• Lundi 21 septembre	17 h 00
• Lundi 5 octobre	17 h 00
• Lundi 19 octobre	17 h 00
• Lundi 2 novembre	17 h 00
• Lundi 16 novembre	17 h 00
• Lundi 7 décembre	17 h 00
• Lundi 21 décembre	17 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-425

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN D'APPORTER DIFFÉRENTES MODIFICATIONS

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le mardi 19 août 2025 sur le site Internet de la Ville de Matane ainsi que sur le babillard;

Considérant que cette assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 4 septembre 2025;

Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des citoyens lors de cette assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le second projet de règlement numéro VM-89-232 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'y apporter différentes modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-426

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-340-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO VM-340 AFIN D'AJOUTER LA ZONE 321-R PARMIS LES ZONES D'OU PEUT PROVENIR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL DE RÉSIDENCE DE TOURISME

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le mardi 19 août 2025 sur le site Internet de la Ville de Matane ainsi que sur le babillard;

Considérant que cette assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 4 septembre 2025;

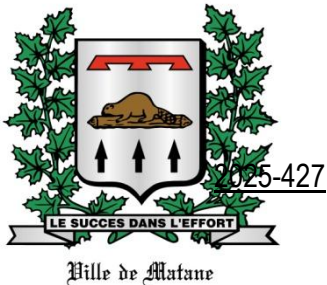
Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des citoyens lors de cette assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le second projet de règlement numéro VM-340-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro VM-340 afin d'ajouter la zone 321-R parmi les zones d'ou peut provenir une demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)



BAIL 2025-2026 – LA PETITE CREVETTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que l'entreprise 9464-7112 Québec inc. souhaite opérer une remorque-restaurant (La petite crevette) sur le site de la Place des Rochelais pour la saison estivale 2026;

Considérant que l'entreprise 9464-7112 Québec inc. souhaite laisser leur terrasse sur le site de la Place des Rochelais durant la saison hivernale 2025-2026;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de consigner les modalités relatives à la location d'un espace sur le site de la Place des Rochelais;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le bail avec l'entreprise 9464-7112 Québec inc., selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-428

MAINLEVÉE – LOT 6 297 654 DU CADASTRE DU QUÉBEC PROPRIÉTÉ DE HAN-LOGEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant qu'en avril 2024, la Ville de Matane donnait à Han-Logement le lot 6 297 654 du cadastre du Québec;

Considérant que l'acte comprenait plusieurs conditions dont celle de construire quatre habitations multifamiliales de huit (8) logements, dans un délai de trois ans suivant la délivrance du permis de construction, assujéti d'un droit de premier refus;

Considérant que les logements sont maintenant construits et prêts pour la location;

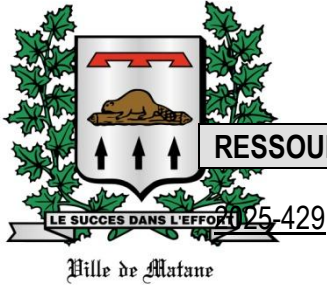
Considérant qu'il y a lieu de renoncer au droit de premier refus prévu à l'acte de donation publié sous le numéro 28 643 931;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la mainlevée en faveur de Han-Logement relativement à l'acte de donation publié sous le numéro 28 643 931, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties, les honoraires professionnels étant à la charge de Han-Logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)



RESSOURCES HUMAINES

NOMINATION AU POSTE PERMANENT D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES 2

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur André St-Louis au poste permanent d'opérateur de machineries lourdes 2, en conformité avec les conditions prévues à la convention collective, avec date d'entrée en fonction le 3 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-430

NOMINATION AU POSTE PERMANENT DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU COLISÉE BÉTON-PROVINCIAL

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur David D'Amours au poste permanent de préposé à l'entretien au Colisée Béton-Provincial, en conformité avec les conditions prévues à la convention collective, avec date d'entrée en fonction le 3 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-431

NOMINATION AU POSTE DE SURVEILLANT À L'AÉROPORT

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Steeve Gauthier au poste de surveillant à l'aéroport Russell-Burnett, en conformité avec les conditions prévues à la convention collective, avec date d'entrée en fonction rétroactive au 15 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-432

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE À LA PISCINE – ASSISTANTE-SAUVETEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche madame Laurence Loisel au poste d'assistante-sauveteuse à la piscine municipale, statut étudiant, en conformité avec les conditions à la politique d'embauche et de conditions de travail pour les emplois étudiants, avec date d'entrée en fonction rétroactive au 3 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-433

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AU COLISÉE BÉTON-PROVINCIAL

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche monsieur Stevens Gauthier au poste de préposé à l'entretien au Colisée Béton-Provincial, statut temporaire, en conformité avec les conditions de travail de la présente convention collective, avec date d'entrée en fonction le 9 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRÉSORERIE

2025-434

UTILISATION D'UN SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ SUR LE RÈGLEMENT VM-282 LORS DE L'ÉMISSION EM-52

Considérant le refinancement à venir pour le règlement VM-282 à l'échéance de l'émission EM-40 le 22 octobre 2025;

Considérant la présence d'un solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé;

Considérant que le conseil municipal souhaite utiliser ce solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour réduire le solde l'emprunt à refinancer;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane confirme et autorise l'utilisation de ce solde disponible de règlement d'emprunt fermé au montant de 93 026 \$ sur le règlement VM-282 avec l'émission de l'obligation municipale EM-52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-435

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 290 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 OCTOBRE 2025

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Matane souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 290 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
VM-190	52 900 \$
VM-199	6 700 \$
VM-200	266 500 \$
VM-179	5 700 \$
VM-190	196 200 \$
VM-199	18 900 \$
VM-200	681 000 \$
VM-236	41 200 \$
VM-240	144 200 \$
VM-261	51 600 \$
VM-263	204 000 \$
VM-262	592 900 \$
VM-235	38 200 \$
VM-246	91 400 \$
VM-281	22 200 \$
VM-293	123 700 \$
VM-282	251 874 \$

VM-308	19 200 \$
VM-309	101 200 \$
VM-323	329 300 \$
VM-323	453 900 \$
VM-324	471 700 \$
VM-281	11 500 \$
VM-307	1 326 373 \$
VM-352	408 163 \$
VM-368	272 449 \$
VM-372	107 041 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros VM-240, VM-261, VM-263, VM-262, VM-235, VM-246, VM-281, VM-309, VM-323, VM-307, VM-352, VM-368 et VM-372, la Ville de Matane souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de La Matanie
300, RUE BON-PASTEUR
MATANE (QUÉBEC)
G4W 3C9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Matane, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros VM-240, VM-261, VM-263, VM-262, VM-235, VM-246, VM-281, VM-309, VM-323, VM-307, VM-352, VM-368 et VM-372 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

URBANISME

2025-436

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX –
SUBDIVISION DU LOT 6 302 222 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant les dispositions du règlement de lotissement VM-90;

Considérant que le requérant propose une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels selon les calculs applicables en argent;

Considérant que le site faisant l'objet de l'opération cadastrale se trouve dans un ancien secteur industriel en transformation, dans un secteur desservi par les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

Considérant que le conseil est d'avis que le site ne convient pas pour l'établissement, l'agrandissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ainsi que pour la préservation d'espace naturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Sylvain Vaillancourt, a.-g. (matricule 2764) date du 3 septembre 2025 (minute 1478, dossier ag : 2038-206) et consent à ce que la construction pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour les lots 6 702 453 et 6 702 454 du cadastre du Québec soient acquittés en argent, soit le versement d'une somme totale de 5 560 \$ (2 750 \$ + 2 810 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-437

**VENTE DU LOT 2 753 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC –
INTERCITÉ CONSTRUCTION – RENONCIATION – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Considérant qu'une demande a été déposée dans le contexte de la vente du lot 2 753 933 du cadastre du Québec vis-à-vis la renonciation à une condition spéciale inscrite à l'acte notarié numéro 143472;

Considérant que la Ville ne s'est pas prévalu de la possibilité d'exiger la rétrocession du terrain puisque celui-ci n'a pas été construit à l'échéance du délai d'un an, en 1994, et n'a pas fait de démarches en ce sens à ce jour;

Considérant que des délais de 20 ans étaient applicables à une autre condition spéciale concernant la vente à un tiers de partie non construite de l'immeuble, et que ces délais sont échus;

Considérant que la Ville n'a pas exercé ses droits relativement à ces conditions et qu'elle n'y voit pas l'intérêt non plus;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane renonce aux conditions spéciales fixées à l'acte notarié numéro 143472 et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile à cette fin, étant convenu que tous les frais associés à cette renonciation étant à la charge du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2025-438

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT – SAISON HIVERNALE 2025-2026

Considérant que la Ville de Matane a adopté une politique de déneigement;

Considérant que cette politique est en vigueur depuis une dizaine d'années et guide les différentes opérations liées au déneigement;

Considérant que la politique de déneigement est déposée avant chaque saison hivernale, de manière à pouvoir y effectuer des modifications, si requises;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adopte la politique de déneigement, telle que présentée pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-439

BONIFICATION DE L'AUDIT QUINQUENNAL DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Considérant que le 7 octobre 2024, la Ville a octroyé un mandat à la firme LNAqua-Hydrologie Environnement pour l'audit quinquennal des installations de production d'eau potable pour la période comprise entre le 5 février 2017 et le 5 février 2022;

Considérant que le service de traitement des eaux a demandé au consultant de lui proposer une bonification de l'audit pour y inclure la période comprise entre le 5 février 2022 et la date de la visite de terrain, soit le 18 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat pour une bonification de l'audit quinquennal à la firme LNAqua-Hydrologie Environnement, au montant de 4 032 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme LNAqua-Hydrologie Environnement, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-440

INSPECTION ET NETTOYAGE DE PUISARDS DE RUE – APPEL D'OFFRES PUBLIC – REJET DES SOUMISSIONS

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu quant à l'inspection et au nettoyage de puisards de rue;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues;

Considérant que les prix soumis sont nettement plus élevés que l'estimation des coûts;

Considérant que la Ville doit veiller à la saine administration des dépenses publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public « Inspection et nettoyage des puisards de rue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-441

ACHAT ET LIVRAISON DE GRAVIER NATUREL CONFORME AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE MATANE – REJET DES SOUMISSIONS

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 4 août 2025;

Considérant que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant que les prix soumis sont nettement plus élevés que l'estimation des coûts et dépassent le montant limite pour donner un contrat avec un appel d'offres sur invitation;

Considérant que la Ville doit veiller à la saine administration des dépenses publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation « Achat et livraison de gravier naturel conforme au lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-442

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – RÉFECTION DES TERRAINS DE BASKETBALL ET PATINOIRE (PARC DES ÎLES, PETIT-MATANE ET SAINT-LUC) – BUDGET PARTICIPATIF

Considérant la réfection des terrains de basketball et de la patinoire (Parc des Îles, Petit-Matane et Saint-Luc), dans le cadre du budget participatif 2024;

Considérant le contrat avec Terexcavation Grant inc. pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve les coûts supplémentaires pour le projet du budget participatif volet régulier 2024, au montant de 33 382,77 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-443

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES ROUTES ADHÉMAR-JONCAS ET ATHANASE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Matane est propriétaire des lots 2 753 472, 2 753 473, 2 754 052 et 3 380 453 du cadastre du Québec, correspondant à la route Athanase;

Considérant que la Ville de Matane a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet Redressement – Sécurisation pour la réfection de la route Athanase;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les modalités liées aux travaux d'aménagement et d'entretien de la route Athanase entre la Ville de Matane et la municipalité de Saint-Ulric;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente intermunicipale en matière d'entretien des routes Adhémar-Joncas et Athanase, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-444

ORDONNANCE À L'ÉGARD D'UN CHIEN – DOSSIER MC-2025-003

Considérant que le 30 juin 2025, le chien identifié dans le dossier MC-2025-003 a infligé une morsure à un citoyen;

Considérant l'agression de type défensive;

Considérant que le poids du chien est de 44,2 kg;

Considérant qu'un rapport d'expertise a été rédigé par le Dr René Larrivée en date du 1^{er} septembre 2025 et que des recommandations ont été formulées;

Considérant que le 3 septembre 2025, un avis d'intention préalable à une ordonnance a été transmis par lettre recommandée au gardien du chien lui demandant de soumettre ses observations et produire des documents afin de compléter le dossier;

Considérant que le gardien du chien a été invité à faire part de ses observations aux membres du conseil municipal de la Ville de Matane le 8 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane rende une ordonnance à l'égard du chien identifié dans le dossier MC-2025-003, le tout selon les conditions établies par le directeur de la Sécurité publique, ladite ordonnance étant exécutoire dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-445

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MATANE ET LE CÉGEP DE MATANE – UTILISATION ET ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Matane et le Cégep de Matane ont établi un partenariat pour l'utilisation et l'entretien des terrains sportifs situés sur les terrains du Cégep;

Considérant les travaux majeurs réalisés par le Cégep de Matane sur ces terrains en 2024;

Considérant que l'entente actuelle viendra à échéance au 31 décembre 2025;

Considérant que ces terrains bénéficient à l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente 2026-2035 pour l'utilisation et l'entretien des terrains sportifs du Cégep de Matane, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-446

PROTOCOLE D'ENTENTE GILLES GIRARD – PROJET « HOMMAGE » – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le projet artistique intitulé « Hommage »;

Considérant que l'artiste Gilles Girard installera, dans le cadre de ce projet, deux (2) œuvres d'art et une stèle;

Considérant que le protocole d'entente vient encadrer le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec l'artiste Gilles Girard pour l'exécution du projet « Hommage », le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-447

PROTOCOLE D'ENTENTE ALAIN LEFORT – PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE SUR LA COLLECTION D'ARCHIVES VICTOR SIROIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a octroyé un budget de 39 000 \$ à monsieur Alain Lefort pour la création de deux œuvres extérieures mettant en valeur la collection d'archives photographiques Victor Sirois;

Considérant que ces œuvres seront installées sur un bâtiment appartenant à madame Julie Vallée;

Considérant qu'il est nécessaire de consigner par écrits les obligations de chacune des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente entre la Ville et monsieur Alain Lefort pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle mettant en valeur la collection d'archives photographiques Victor Sirois et pour l'installation de deux (2) œuvres sur le mur nord du bâtiment situé au 124, avenue D'Amours, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-448

PROTOCOLE D'ENTENTE AUX FOLIES DE JULIE – INSTALLATION DE DEUX ŒUVRES SUR LE MUR NORD DU BÂTIMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a octroyé un budget de 39 000 \$ à monsieur Alain Lefort pour la création d'une œuvre extérieure mettant en valeur la collection d'Archives photographiques Victor-Sirois;

Considérant que cette œuvre sera installée sur un bâtiment appartenant à madame Julie Vallée;

Considérant qu'il est nécessaire de consigner par écrit les obligations de chacune des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec l'entreprise Aux folies de Julie pour l'installation d'une œuvre sur le mur nord du bâtiment situé au 124, avenue D'Amours, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-449

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un tracteur utilisé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a récemment pris en feu lors d'un entretien de terrain;

Considérant qu'il est essentiel de le remplacer;

Considérant les besoins du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant que trois (3) entreprises ont soumis des prix;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat d'un tracteur neuf de marque New Holland NH Boomer 55 de l'année 2024 auprès de l'entreprise Agrizone Unoria Coopérative au montant de 71 030 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans, en soustrayant le dédommagement éventuel de notre assureur.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Agrizone Unoria Coopérative, ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-450

VERSEMENT DE SUBVENTION – CLUB DE NATATION NAUTILUS

Considérant que la Ville de Matane a mis en place une Politique de soutien aux organismes;

Considérant que le Club de natation Nautilus s'est conformé aux exigences de la Politique de soutien aux organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane verse une subvention de 34 000 \$ au Club de natation Nautilus, le tout financé à même le budget régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2025-451

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE – APPEL D'OFFRES AVEC DISCUSSION – NOMINATION DU RESPONSABLE DES RENCONTRES

Considérant qu'un appel d'offres avec discussion est en cours pour la construction d'un complexe aquatique;

Considérant qu'il est requis de nommer la personne responsable des rencontres de discussion avec les entrepreneurs s'étant qualifiés dans le cadre du processus d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Nicolas Leclerc, directeur général, responsable des rencontres de discussion avec les entrepreneurs dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-452

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon

Eddy Métivier